

Conseil Municipal du Mardi 06 février 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/004

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 1

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Alexis LEON, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Absents : Dior DEMEULENAERE-SENE, François NICOLAS,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Caroline GARRIGUES

OBJET : DROITS DE PLACE SUR VOIRIES 2024 à compter du 15 février 2024

Considérant la délibération 2023-022 du Conseil Municipal du 07 février 2023, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit **à compter du 15 février 2024** :

- MARCHANDS : 103 € / semestre
205 € / an

- CAMIONS de plus de 10 mètres pour la vente au déballage sur le domaine public :
26 € / jour

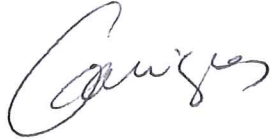
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de

- 1 - fixer les tarifs des droits de place sur voirie comme définis ci-dessus,
- 2 - d'appliquer ces tarifs à compter du 15 février 2024.

La secrétaire de séance,
Conseillère municipale,

Caroline GARRIGUES



Pour copie conforme,

La Maire,



Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 07 février 2024

Affichage : 07 février 2024